



Lettre aux Élus

L'essentiel & plus encore

Toute l'actualité de la MSA Auvergne

Juillet 2020



Chèr(e) délégué(e),

Dans le contexte de crise sanitaire sans précédent que nous venons de traverser, la solidarité est restée le fil rouge de notre mission, reposant, au-delà des obligations légales et réglementaires, sur notre sens des responsabilités et l'engagement de tous.

En la matière, la dynamique du groupe MSA n'est pas un vain mot. Sur le pont depuis le début de la crise, salariés et délégués, grâce à leur savoir-faire et à leur faculté d'adaptation, ont déployé énergie, réactivité et créativité pour accompagner les populations les plus fragiles du monde rural, maintenir le lien et assurer la cohésion sociale dans un univers totalement bouleversé. C'est sous le label « MSA solidaire, nos valeurs en action » puis maintenant « MSA en action » que nous avons su faire face à cette situation. Ces opérations et leurs excellents résultats vous sont d'ailleurs présentés dans ce numéro de la Lettre aux Elus.

Les cabinets Deloitte, et Grant Thornton ont certifié les comptes consolidés du régime agricole pour l'année 2019. En effet, dans leur intervention devant le Conseil d'administration de la Caisse centrale de la MSA, le 11 juin dernier, le collège des commissaires aux comptes a souligné l'absence d'anomalies significatives dans les comptes de la MSA, après analyse des résultats des contrôles d'effectivité, des travaux menés sur les dispositifs de contrôle interne et sur la base de leurs propres audits auprès des caisses et du système d'information.

La MSA se félicite de l'adoption en première lecture du projet de loi visant à revaloriser, à 85 % du SMIC, le montant des petites retraites agricoles qui s'inscrit dans la droite ligne des recommandations formulées par le régime agricole. La dix-septième proposition du Livre blanc de la MSA, « Cohésion des territoires, 20 propositions pour agir » qui avait été remis au Président de la République et au Gouvernement lors du Salon de l'agriculture en février dernier porte sur cette thématique. Le projet de loi vient confirmer la délibération prise par le Conseil d'administration de la Caisse centrale le 20 janvier dernier dans le cadre de la réforme systémique des retraites. Il s'agit d'une avancée sociale importante qui permettra à la Nation de reconnaître le travail réalisé par nos aînés tout au long de leur vie pour assurer la souveraineté alimentaire de la France.

Enfin, localement, la crise sanitaire nous a contraints, comme vous le savez déjà, à annuler l'Assemblée Générale Elective. Retrouvez ici toutes les modalités mises en place pour pallier cette situation exceptionnelle.

Bonne lecture,

Philippe PANEL
Président de la MSA Auvergne

Prolongement du mandat des Administrateurs

Par ordonnance en date du 25 mars 2020, un dispositif a permis aux actuels Administrateurs, de prolonger leur mandat d'élus ou désignés pour la mandature 2015-2020 jusqu'à l'élection du prochain Conseil d'Administration. Cette élection doit avoir lieu au plus tard le 1^{er} octobre 2020. De ce fait, les 40 administrateurs MSA Auvergne poursuivent leurs rôles et ont, entre autre, participé vendredi 15 mai puis vendredi 19 juin, aux Conseils d'Administration post-élections. Ces Conseils, en raison de la crise sanitaire, se sont tenus exceptionnellement à distance via audioconférence.

35%

C'est le taux de « nouveaux délégués » parmi les 803 délégués (titulaires et suppléants) élus le 6 février dernier en MSA Auvergne.



Assemblée Générale électorale 2020

En janvier dernier, plus de 650 000 adhérents du régime agricole ont désigné leurs délégués MSA pour 5 ans.

En tant que délégué élu, vous avez à présent pour mission d'élire les membres du Conseil d'Administration de votre caisse de MSA.

En raison de la crise sanitaire, les Assemblées Générales électorales n'ont pas pu se tenir en mars et avril. Compte tenu de la situation actuelle, pour respecter les consignes qui invitent à limiter les regroupements, et à respecter la nécessaire distanciation physique, le Conseil d'Administration de la Caisse Centrale et celui de la MSA Auvergne ont pris la décision d'organiser ces élections par correspondance. Ces élections concluent le processus démocratique propre à notre régime.

Élection du Conseil d'Administration

En raison de la crise sanitaire, l'Assemblée Générale Elective initialement prévue le 27 mars 2020 a été annulée. Les incertitudes quant à la crise obligent la MSA à trouver une alternative à une Assemblée générale classique. L'option retenue et votée en Conseil d'Administration de la Caisse Centrale puis par le Conseil d'Administration de la MSA Auvergne est la mise en œuvre d'un dispositif de vote par correspondance.

Le calendrier de ce vote est le suivant :

▶ Au plus tard
le 31 juillet

-
Dépôt des
Candidatures et
Professions de foi

▶ Au plus tard
le 21 août

-
Envoi du matériel de
vote et affichage des
candidatures

▶ À réception du
matériel de vote
et jusqu'au
4 septembre

-
Période de vote

▶ Le 10
septembre

-
Dépouillement et
proclamation
des résultats

▶ Le 15
septembre

-
Conseil
d'Administration
d'installation

Retenez bien la période de vote. Le dépouillement, qui se déroulera le 10 septembre, aura lieu sur un site unique, à Clermont-Ferrand, au siège social de la MSA Auvergne. Les délégués titulaires recevront dans le matériel de vote, toutes les instructions nécessaires.

Composition du Conseil d'Administration de la MSA Auvergne

Le Conseil d'Administration MSA Auvergne sera composé de 36 administrateurs élus et 4 représentants de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) :



Collège 1 : 12 administrateurs (3 par département)
Collège 2 : 16 administrateurs (4 par département)
Collège 3 : 8 administrateurs (2 par département)
UDAF : 4 représentants (1 par département)



Dès le 15 septembre 2020, le Conseil d'Administration procédera à l'élection du **Président**, **1^{er} Vice-Président**, et des autres membres du bureau.

Il sera procédé également à la désignation des administrateurs MSA Auvergne qui composeront l'Assemblée Générale de la Caisse Centrale de MSA (CCMSA) qui auront à élire **le Conseil d'Administration de la Caisse Centrale**.

Les élections MSA constituent **un rendez-vous majeur pour le monde agricole et rural**.

Comment voter par correspondance ?

Délégués titulaires, à la réception de votre matériel de vote :

1^{er} Collège

-1-

Choisissez vos représentants parmi les candidatures individuelles et/ou regroupées, dans la limite du nombre de représentants à élire.

-2-

Insérez le (ou les) bulletin(s) de vote **dans l'enveloppe électorale rose**.

-3-

Placez cette enveloppe électorale **dans l'enveloppe retour T** jointe au courrier.

-4-

Signez l'enveloppe.

Attention une enveloppe non signée ne sera pas prise en compte.

-5-

Postez votre enveloppe sans l'affranchir dès la réception du matériel de vote, **le 4 septembre au plus tard**

2^{ème} Collège

-1-

Choisissez une liste de candidats parmi celles proposées par les organisations syndicales.

Attention toute rature de nom entraîne la nullité du vote.

-2-

Insérez le bulletin de vote **dans l'enveloppe électorale bleue**.

-3-

Placez cette enveloppe électorale **dans l'enveloppe retour T** jointe au courrier.

-4-

Signez l'enveloppe.

Attention une enveloppe non signée ne sera pas prise en compte.

-5-

Postez votre enveloppe sans l'affranchir dès la réception du matériel de vote, **le 4 septembre au plus tard**

3^{ème} Collège

-1-

Choisissez vos représentants parmi les candidatures individuelles et/ou regroupées, dans la limite du nombre de représentants à élire.

-2-

Insérez le (ou les) bulletin(s) de vote **dans l'enveloppe électorale verte**.

-3-

Placez cette enveloppe électorale **dans l'enveloppe retour T** jointe au courrier.

-4-

Signez l'enveloppe.

Attention une enveloppe non signée ne sera pas prise en compte.

-5-

Postez votre enveloppe sans l'affranchir dès la réception du matériel de vote, **le 4 septembre au plus tard**

Vie Mutualiste

Covid-19 : Naissance des opérations « MSA Solidaire » puis « MSA en action »



L'opération « MSA solidaire, nos valeurs en action » aura accompagné **plus de 250 000 personnes depuis le début de l'épidémie**. Ce résultat exceptionnel est à mettre au crédit des 16 982 délégués et des 24 000 salariés du Groupe MSA. Leur engagement citoyen démontre les valeurs de solidarité, de proximité et de démocratie constitutives du régime agricole.

Parmi les actions menées, 83 % sont des appels de convivialité aux personnes les plus fragilisées par la crise, 11 % concernent des dons de masques, d'équipements médicaux, etc. et 6 % des actions consistent à rendre des services de proximité : courses, démarches administratives, aides au transport, etc.

Depuis le 11 mai, la MSA accompagne le déconfinement progressif avec un nouveau dispositif : « MSA en action ». Cette initiative d'envergure contribue à répondre aux trois grands enjeux de prévention, de santé publique et d'accompagnement social. Elle concourt activement à la non-propagation du Covid-19 en permettant à ses ressortissants de continuer de se protéger du virus dans leur quotidien et leur activité professionnelle et ainsi faciliter la reprise économique.

259 790

personnes accompagnées

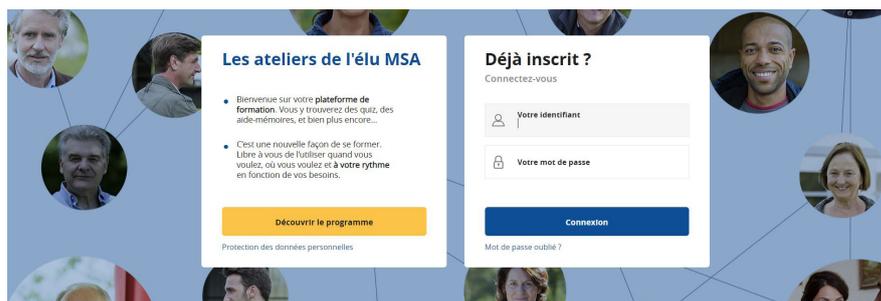
22 septembre : Lancement d'une plateforme de formation à distance

Une plateforme de formation à distance pour les élus « Les ateliers de l'élu » sera **lancée le 22 septembre prochain pour rendre la formation accessible au plus grand nombre** de délégués tout au long de votre mandat. Grâce à des contenus pédagogiques ludiques et interactifs, vous pourrez acquérir progressivement des connaissances sur la MSA et la protection sociale ainsi que des compétences pour l'exercice de votre mandat.

Dans un premier temps, **deux modules seront disponibles** :

- Découvrir la MSA : son identité, Mutualisme et valeurs, son organisation...
- Présentation de la protection sociale : Histoire, Organisation, Aspects économiques, Aspects sociaux et Défis futurs...

La navigation sera facile et accessible quel que soit votre niveau de pratique numérique. Toutes les données personnelles liées à l'activation de votre compte de formation resteront confidentielles.



MSA en action : 300 délégués cantonaux MSA participent au webinaire

« Adopter et faire adopter les bons gestes et attitudes face aux épidémies »

Acteur majeur de la Prévention santé au plus près des territoires ruraux, la MSA innove en formant ses délégués bénévoles à être des relais d'information auprès de la population agricole et rurale pour favoriser l'adoption des bons gestes et attitudes face au Covid-19, et plus globalement face aux épidémies. Pour les accompagner dans cette nouvelle responsabilité, la MSA a organisé une réunion en ligne interactive, un webinaire, le mercredi 17 juin qui a rassemblé plus de 300 participants.

Scannez le code pour voir ou revoir le replay du webinaire.



Les mesures et aides mises en place

Exploitants & entreprises : mise en place d'un report de cotisations

Face à la crise, la MSA a mis en place un dispositif exceptionnel d'accompagnement pour le paiement des cotisations. **Ce dispositif a pris en compte l'impact de l'épidémie du coronavirus sur l'activité économique en répondant aux annonces du gouvernement.** Ainsi le prélèvement des cotisations pouvait être reporté sans pénalité pour les exploitants et les chefs d'entreprises dont l'échéance de paiement était fixée en avril puis en mai. Les entreprises qui le pouvaient, étaient quant à elles invitées à continuer à participer au financement de la solidarité nationale, dans un contexte où notre système de soins et plus largement notre protection sociale, ont été plus que jamais sollicités.



Une allocation de remplacement pour garde d'enfants, personnes à risque ou malades du Covid-19

Une allocation de remplacement a été déployée aux personnes non salariées agricoles qui font l'objet d'une mesure d'isolement, d'éviction, de maintien à domicile (malades, personnes à risque ou en contact avec des personnes à risque ou atteintes du Covid-19) ou en cas de garde d'enfants. Ainsi, **chefs d'exploitations et d'entreprises agricoles, aides familiaux, collaborateurs et membres non-salariés de société ont pu solliciter cette allocation d'un montant journalier de 112 €.**

Versement anticipé des prestations sociales en avril

En avril, le Gouvernement a décidé le versement anticipé des prestations sociales, afin qu'elles soient disponibles sur le compte bancaire de tous les adhérents concernés dès le 4 avril 2020. **Soucieuse de répondre à cette solidarité nationale, la MSA a appliqué cette décision à l'ensemble des allocations et prestations versées :** minima sociaux (RSA, allocation adulte handicapé, ...), prime d'activité, aides personnelles au logement, allocations familiales.

Aide exceptionnelle de solidarité



Suite à l'allocation du Président de la République du 13 avril, le Gouvernement a annoncé, le versement **d'une aide exceptionnelle aux foyers les plus modestes.**

Ainsi, **10 250 jeunes de moins de 25 ans, non-étudiants et bénéficiaires des aides au logement, ont reçu le 25 juin, l'aide de solidarité de 200 € par la MSA.**

Elle est venue compléter le dispositif ayant permis à plus de **69 000 foyers de bénéficier le 15 avril dernier, d'une aide de 150 €, à laquelle s'ajoutait 100 € par enfant à charge** pour les foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

Personnes vulnérables et salariés en arrêt pour garde d'enfant : déploiement d'un nouveau dispositif simple et protecteur

Au 1^{er} mai, les salariés en arrêt de travail parce qu'ils présentaient un risque de santé élevé, cohabitaient avec une personne vulnérable ou gardaient leurs enfants à domicile, ont été placés en activité partielle. Ils ont perçu une indemnité à hauteur de 70 % du salaire brut. Ce montant, a été porté à 100 % du salaire pour les salariés rémunérés au niveau du Smic. **Cette indemnité, versée au salarié à l'échéance normale de paie par l'entreprise, bénéficiera d'un remboursement intégral par la MSA.**

Prise en charge à 100 % pour les personnes fragiles sur une nouvelle consultation médicale

Pendant le confinement dû à la crise sanitaire du Covid-19, certaines personnes n'ont pas pu consulter leur médecin ou réaliser leurs examens médicaux. Pour accompagner les personnes reconnues à risque susceptibles de développer une forme grave de Covid-19 et les personnes atteintes d'une affection de longue durée (ALD), **la MSA a pris, jusqu'au 30 juin dernier, en charge à 100 % leur consultation avec leur médecin traitant.**

Le maintien de l'activité du Groupe MSA lors de la crise sanitaire

Services à la personne : faire attention à tout et rassurer !

Pour prendre soin de nos aînés et des personnes fragiles, nous pouvions aussi compter sur les aides à domicile, présentes sur le terrain durant la crise. Une activité réduite et adaptée qui, malgré des moyens de protection limités et dans un contexte anxiogène, a permis de garder le lien avec les plus isolés, en soutien des services infirmiers. Ainsi, l'ensemble des interventions au domicile des personnes âgées et personnes handicapées pour les actes essentiels et les soins s'est poursuivi, grâce à **l'engagement sans faille des associations du groupe MSA Auvergne : APAMAR et AADCSEA.**

Ce sont

400 salariés

qui ont assuré au quotidien leurs missions,

au domicile de plus de

3 000 personnes

L'action sociale toujours en action

Pour ne laisser personne au bord de la route et accompagner au mieux les personnes confrontées à une situation délicate, les travailleurs sociaux de la MSA Auvergne, même à distance, ont gardé le contact pendant toute la période de crise. **Des priorités se sont imposées : mettre en place le plus rapidement possible le plan de continuité de l'activité consistant à maintenir les prises en charge en cours, comme l'aide au retour à domicile après hospitalisation, traiter les paiements de secours des familles et des personnes âgées, gérer les autres aides et les appels téléphoniques, d'une part, et protéger les équipes, d'autre part.** Au titre de l'Accompagnement Social Individuel au total ce sont :

1 332 adhérents

qui ont été **contactés par téléphone.**

Dès le début de cette crise,

2 travailleurs sociaux

ont été mobilisés,

pour répondre aux appels de l'**Accueil Social Téléphonique***

soit 278 appels

sur cette période.

*Accueil Social Téléphonique : 04 71 64 46 64 - du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 15

L'accueil, uniquement sur rendez-vous

Dans le cadre des mesures de déconfinement, la MSA Auvergne s'adapte. L'accueil a repris depuis le 18 mai mais **uniquement sur rendez-vous.** Dans un premier temps, un rendez-vous téléphonique est proposé en priorité. Si nécessaire, un rendez-vous en point d'accueil peut être organisé, dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale. Avant chaque rendez-vous, les adhérents sont invités à prendre connaissance d'une fiche reprenant les règles à respecter. **La prise de rendez-vous s'effectue rapidement et simplement depuis la rubrique Contact & échanges dans « Mon Espace Privé » ou auprès de notre centre de contacts.**

Santé Sécurité au Travail

Une formation en ligne pour les référents Covid-19 en entreprise

Dans le contexte de l'épidémie, il est recommandé aux entreprises d'identifier des référents COVID qui pourront prendre en charge les cas suspects au sein des établissements. Le service Santé Sécurité au Travail de la **MSA Auvergne propose à ces référents COVID, de suivre une formation courte**, à distance, leur permettant d'acquérir des connaissances et ainsi de mieux appréhender cette prise en charge. La formation est composée d'une vidéo d'enseignement d'environ 20 minutes, abordant des notions sur la connaissance de la maladie, les gestes barrières, le rôle et les outils du référent... L'accès à la formation est gratuit. Elle peut être réalisée à tout moment depuis un ordinateur ou une tablette. **Rendez-vous sur ssa.msa.fr**

+ En fonction des activités agricoles, des consignes sanitaires spécifiques sont à respecter. Les équipes SST de la MSA mettent à disposition des documents reprenant toutes les recommandations pour bien se protéger.

Rendez-vous sur :
ssa.msa.fr/risque/risques-coronavirus